

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-38

LE VENDREDI NEUF JUIN DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-HUIT HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE, M. David LE GLANIC

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

PROCURATION : M. Romuald SEITE donne procuration à M. Philippe BEUGNON

date de convocation : 09/06/2023  
date d'affichage : 01/06/2023

nombre de conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14  
quorum : 8

**CONVENTION D'HONORAIRES POUR VERIFICATION JURIDIQUE DU REGLEMENT DU PLU**

La commune a sollicité un avocat spécialisé en droit d'urbanisme pour l'accompagner dans sa relecture du projet de règlement du PLU préalablement à la délibération d'arrêt du projet.

Sa mission consistera à prendre connaissance de l'ensemble du projet de la commune, porter à connaissance du Préfet, de la Région, du Département et du PNR et du rapport de présentation du PADD afin de procéder à la relecture du règlement du PLU d'un point de vue rédactionnel et juridique. L'évaluation du montant de cette mission est calculée sur un tarif de 130€ HT pour un maximum de 3 jours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le :  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com